**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 60 (1922)

**Heft:** 10

**Artikel:** Vincent Perdonnet: 1768-1850

Autor: Mogeon, L.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-217065

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration: Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne PRĚ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la **PUBLICITAS** LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.six mois, Fr. 3.50 - Etranger, port en sus.

**ANNONCES** 

30 cent. la ligne ou son espace. Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

### A PROPOS DES BRANDONS

IMANCHE, dans le nord du canton, notamment à Payerne et à Yverdon, on a joyeusement célébré les Brandons. Au sujet de cette fête voici ce que disait jadis le Conteur :

« Le dimanche des « bordes » ou « Brandons », était le premier dimanche du Carême: ce jour-là, on avait la coutume d'allumer de grands feux dans les villages, dans les champs, et notamment sur les collines : les jeunes gens des deux sexes dansaient autour, soit pour procurer la fertilité de la terre, soit pour faire de bons mariages dans l'année. A cette fête on portait dans les rues de Lausanne des « fatias » (fasces). C'était des torches, fagots ou faisceaux de bois odoriférants, tressés avec de la paille, dans lesquelles on mettait de la canelle et d'autres aromates, et qu'on allumait dans les carrefours pour régaler le nez des assistants; ces feux des « bordes » qui paraissent encore de nos jours sur les côteaux du « Jorat », sont connus dans cette contrée sous le nom de « chaffairou » : les enfants font une quête la veille pour fournir aux frais nécessaires, et plus le bûcher est grand, plus il fait honneur à la commune. En 1540, le Conseil de Moudon défendit sous le ban de 60 sols, d'allumer de nuit de tels feux dans les rues, crainte d'in-

« Pisa beneta » étaient des pâtisseries en forme de boulettes, des beignets sphériques, des dragées, où le miel tenait lieu de sucre, à peine connu dans le milieu du XVme siècle : le soir des Brandons, on en remplissait des corbeilles (benaita), qu'on promenait dans les rues, pour en offrir à tout venant: souvent dans nos Alpes Vaudoises, on met des étoupes dans les beignets des Brandons, pour attraper les gourmands; plus d'une jeune fille sut y cacher un billet, un ruban, un anneau et faire tomber le beignet receleur entre les mains de celui

auquel il était destiné.



## LO TSEVAU A CROQUADZÈNAO

ROQUADZENAO, tot cein que l'avâi de bon l'ètâi lo mor. Po lo resto all' setâ sè sarâi dèpatsî de lo reveindre, de pouâire de pèdre dessu. Sa barba couleu quuva de bâo l'ètâi tant tserpenâïe qu'on arâi djurâ clliau z'èpene de mâoron que coumeinçant à 'n'on certain cindrâ, fant on grand tor, et sè finant quasu io l'ant coumeincî. La barba à Croquadzénâo étâi tota parâire. L'avâi dâi felâ d'on pî que pregnant vé l'orolhie gautse, fasant dâi tor, dâi contor, et dâi dètor, passâvant déso lo meinton, allâvant gatolhî lé nari dâo nâ. passâvant dêzo lé potte, et du cein hardi vè l'orolhie drâite, iô reincontrâvant lè pâi que lâi avant cru et que s'eimbantsîvant vi l'orolhie gautse ein suiveint la mîma tserrâire que leu. Et dinse po ti lè pâi. Sein comptâ lè niâo que ie fasant quand sè reincontrâvant, tot cein s'ètâî eintâ l'on su l'autro qu'on arâi fé chautâ lè deint de duve z'ètrelhie s'on avâi voliu lè détserpenâ on bocon. L'é tot cein qu'on vayâi de son mor, hormi sa leinga que l'étâi rasseryâ âo tot fin, avoué onn' eincotse âo bet quemet se l'étâi partadja. Et pu min de veintro, l'ètâi lè dzénâo que lo catsîvant, por cein que montâvant d'amon dâi cousse, que l'ètant asse fâbllie que dâi fètu de pesseinlhî aprî

L'è por cein que vo dio que n'avâi rein de bon que rein... que la leinga.

Fasâi pas bon pidâ avoué li po lo dzerno. On l'arâi oïu bramâ du l'Abbayî de Monthèrond tant que su la Ripouna ào banc dâi tia-caïon, âo bin à la trâisiéma trabllia dâo Café Vaudois. Vo rebriquâve sein fére ne ion ne doû. Tosâi la potta, dzicllâve dau clliâ de chiqua à taba eintre duve deint que lo martsau lâi avâi z'u trè lè z'autro iâdzo et pu vo desâi dâi parole et dâi mot que lâi avâi rein repondre.

L'avâi on tsevau, Croquadzénâo, on ruque, on. éga que l'étâi quasu asse vîlhie que li, mâ oncora pllie maigre. Dâi z'oû, de la pî, et re dâi z'oû. On lâi pouâve vére dèzo la pî tote lè coûte et pu lè suivre du lo momeint iô latsant l'èpena de la rîta po fére lo tor de la carcasse tant qu'aô momeint iô s'appèdzant âo gros z'oû plliat que l'è dézo la coraille. N'ètâi pas on tsevau, l'ètâi on èsqueletta ein promenarda et lè dzein, na pas dere de quauquon : « L'è maigro quemet on passi », ie desant : « Chet quemet lo ruque à Croquadzènâo.»

Ma fâi, Croquadzènâo, quand l'a vu que son bidet pouâve pe rein iètse, l'a menâ à la fâire po lo veindre. Ti lè courieu l'ant voliu lo vère. Coudhîvant coïennâ Croquadzènâo, ma lâi sè hasardâvant pas dou iâdzo et dau premî coup, stisse lè batsîve de nom sobriquiet que lâi avâi rein à re-

Lâi avâi pè ce on dzouveno luteneint avoué onna visière de carletta quemet on tâi de grandze à pont et que fasâi son vergalant et son niaffet. Quand ie vâi lo zèbre à Croquadzènáo, sè peinsâ que ie pouâve mourgâ on bocon et lâi fâ dinse, tandu que lè dzein s'approudzivant po oûre cein que voliâve sè passâ.

– A diéro veinde-vo clliau zoû ?

- Vo z'ein foudrái-te bin, so repond Croqua-

Onna dozanna de livre.

Croquadzènâo revire son èga, que sa quuva l'arreve quasu vè lo nâ âo lutenieint, lâive la quuva et lâi fâ, âi recaffâïe dâi dzein:

- Eintrâ pî dedein po lè chaîdre vo-mîmo. La boutiqua l'è justameint âoverta!

Marc à Louis, du Conteur.

A L'ECOLE DU DIMANCHE. — Le proposant qui dirige l'école, ce dimanche-là, parle des apôtres à ses petits élèves, qui paraissent n'être pas très au clair sur ce que cela peut bien être.

Alors le maître cherche à leur décrire du mieux qu'il le peut la mission et l'aspect d'un apôtre; puis, dans l'espoir de se faire mieux comprendre encore, et songeant au tableau de Burnand, «La Prière sacerdotale », il les engage à aller au Musée, où ils auront occasion de voir des apôtres.

Alors, un tout petiot, que son papa conduisait sans doute plus souvent au Musée des sciences naturelles qu'au Musée de peinture, fait :

Dites, M'sieu, est-ce qu'y sont dans des bo-

#### VINCENT PERDONNET

1768-1850

A récente exposition des vieux portraits que les Lausannois ont visitee de parler Mon Repos nous donne l'idée de parler le fondateur du fameux

du rôle historique que joua le fondateur du fameux parc que les magistrats suprêmes de la Confédération parcourront dans un avenir prochain pour aller dans le lieu de leurs séances rendre la justice en dernier ressort.

François-Alexandre-Vincent Perdonnet, dont la vie fut agitée dès ses premières années, quitta Vevey, sa ville natale, le 3 juillet 1789 « le sac au dos, le bâton à la main, muni d'une montre en or à répétition faite par son grand-père et que ce dernier lui a donnée en y joignant 96 livres de Suisse 1».

Coïncidence curieuse, Vincent Perdonnet arriva à Paris le jour même de la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789. L'évènement fit-il sur lui une impression particulièrement frappante? Le fait est que dans l'histoire de la Révolution vaudoise on a peutêtre négligé de mettre cette figure en relief.

Le jeune homme est débrouillard, actif, devoré d'une saine ambition, celle de parvenir à une situation honorable créée par le travail. Son amourpropre va jusqu'à refuser les secours que lui offrent des amis de son père auxquels celui-ci l'avaient recommandé. Il vivait avec 1 fr. 90 par jour. Bientôt au bout des 120 fr. que lui avait remis son grand-père, il entra à la maison Mallet, Bontems & Cie, où on l'occupait à copier les lettres. Peu à peu, grâce à son intelligence, il s'élève jusqu'au poste de confiance et gagne 6000 fr. par an. La maison Mallet, Bontems & Cie étant tombée en déconfiture, il s'enrôle comme volontaire, puis est arrêté comme suspect à Paris. Il sauve sa tête après avoir établi qu'on l'avait confondu avec un nommé Perronnet, En 1795, il s'associa avec M. Joseph. de Marseille, vint la même année à Vevey, y épousa Françoise-Georgette Bridel et rentra à Paris où ses affaires l'appelaient. C'est alors que se mettant en relations avec les patriotes vaudois il commence sa carrière politique, peu connue, et que nous croyons devoir exposer en quelques mots.

Le premier document de la Révolution vaudoise qui nous arriva de Paris était signé de Fréderic-César Laharpe et de V. Perdonnet : il s'agit des Instructions pour l'Assemblée représentative de la République lémanique. Déjà les exilés vaudois avaient, grâce à l'entregent de Laharpe, obtenu l'appui du Directoire, très content de ce qu'on allait au devant de ses désirs : faire entrer ses soldats en Suisse. On lui donnait un prétexte honorable d'intervention en aidant les Vaudois, qui n'y entendaient pas malice, à secouer la tutelle de l'oligarchie bernoise intransigeante.

L'indépendance vaudoise est proclamée. L'Assemblée provisoire va organiser une assemblée constituante, lorsque tout à coup le général Ménard lui fait présenter une constitution helvétique conçue à Paris. Elle est adoptée après une courte discus-

1 « Notre grand-père et sa famille », notes d'archives et souvenirs, par Fréderic Barbey. Lausanne, Imprimerie Pache-Varidel & Bron, 1908. Plaquette de luxe tirée à quarante exemplaires pour les membres de la famille. L'un d'eux, M. Georges-A. Bridel, a bien voulu nous confier le sien où nous puisons quelques détails.

sion (deux jours). Mais à peine s'était-on remis de l'étonnement produit par ce changement de tactique que le bruit se propagea d'un troisième plan. Le Directoire veut incorporer les Vaudois à la République rhodanique, ainsi prétend Brune, le nouveau général français. Lequel des deux, le général français ou le résident Desportes, fut l'instigateur de ce coup d'état ?

Une légitime émotion régnait chez ceux qui avaient adhéré un mois auparavant à la République helvétique une et indivisible. On était d'autant plus déconcerté que Monachon, agent du résident Desportes, n'était porteur que d'une copie de la lettre de Desportes, et non de l'original. Il y eut de l'indignation. Celle-ci éclata dans une proposition individuelle tendant à mettre Monachon pasteur — aux arrêts jusqu'eu moment où l'on se serait bien rendu compte qu'il n'y avait pas de mystification. Les esprits s'étant un peu apaisés, on résolut d'envoyer une députation auprès du général Brune pour avoir des renseignements précis.

Le choix des délégués se porta sur les citoyens Gex et Perdonnet fils. Celui-ci venait, dans cette même séance du 4 mars, d'être agréé comme suppléant de son père :

L'Assemblée témoigne par ses applaudissements les plus vifs la satisfaction qu'elle éprouve en recevant dans son sein an homme dont le patriotisme et les talens lui sont si bien connus, et dont les procédés envers la nation vaudoise sollicitent la plus vive reconnaissance. »

Le premier jour que Vincent Perdonnet paraît dans l'Assemblée, il assiste à la fois à une manifestation spontanée sur son nom et au premier acte de volonté caractérisé des représentants du peuple vaudois, moins maniable que Desportes l'avait cru, car plus on lit l'histoire, plus l'on scrute ce personnage chez qui les nobles sentiments paraissent avoir cédé le pas à l'ambition prosaïque, plus on est persuadé qu'il fut bien l'instigateur du projet, heureusement mort-né, de la république rhoda-

Gex et Perdonnet se rendent donc auprès du général Brune et reviennent le 6 mars à l'Assemblée porteurs d'une déclaration catégorique

« Le général n'a point ouï parler de la prétendue lettre dont la copie présentée par le citoyen Monachon avait si fort alarmé deux jours auparavant les patriotes helvétiques. Le projet en lui-même lui est parfaitement inconnu. »

L'incident est clos. Le canton du Léman subsiste comme membre de la République helvétique une et indivisible.

Cependant, d'autres évènements surgissent. Le Valais est en ébullition. Il veut, le Bas-Valais du moins, se réunir à la République helvétique une et indivisible. L'Assemblée provisoire vaudoise est sollicitée. Elle invite Perdonnet à se rendre pour elle sur le théâtre des évènements :

« Si Perdonnet accepte l'invitation qui lui est faite d'aller conférer avec Mangourit (le résident français en Valais), il devra, dit le Comité de surveillance, se concerter avec le résident français pour obtenir une audience du Comité des communes du Bas-Valais, auxquelles il exprimera la sympathie de l'Assemblée provisoire et il se rendra compte de leurs dispositions vis-à-vis du projet de constitution de la République helvétique.

Mangourit avait écrit à Perdonnet père; c'est par cet intermédiaire que le fils fut accrédité par l'Assemblée provisoire auprès du résident français.

Le 7 mars, l'Assemblée provisoire écrivait à La Harpe pour l'avertir de ce qui se passait et lui signalait entre autres l'envoi de Perdonnet fils à Mangourit, « qui nous a enfin demandé un homme de confiance pour agir avec lui ». Perdonnet était chargé de mettre Mangourit au courant de l'incident provoqué par la lecture de la copie apportée par Monachon.

Le 8 mars, l'Assemblée provisoire écrit à Perdonnet, qui se trouve maintenant à Aigle, pour le mettre au courant de la correspondance reçue de La Harpe, Monod et du général de Bons, et annonçant le résultat de la bataille de Fraubrunnen. Le 11 mars Perdonnet adresse un rapport au Comité militaire de l'Assemblée pour rendre compte

de sa mission et faire connaître les plaintes des comités de surveillance et militaire de Vevey. Les excès commis dans cette ville devront être réprimés.

Vincent Perdonnet avait Ausset comme collègue de Vevey à l'Assemblée provisoire. Leur activité commune ne tarde pas à se manifester. Assurés de la constitution du canton du Léman et de l'échec de la République rhodanique, ils tournent leurs regards vers le Valais et veulent travailler à son rattachement à la République helvétique, comme ils sont invités; ils se rendront sur place.

Le 24 mars, ils écrivent à l'Assemblée provisoire: Nous partons pour Vevey. Nos familles nous rappellent. Nous reviendrons lundi. Veuillez lire la lettre incluse (il s'agit de la lettre adressée par Gex-Oboussier à Ausset et Perdonnet sur la nécessité d'envoyer des députés en Valais).

Vous sentirez la nécessité de réunir à la République helvétique une et indivisible le pays du Valais. Le commerce du pays de Vaud, les relations de Suisse en Italie réclament cette réunion, la constitution acceptée l'exige, l'amour de la chose publique en fait un devoir.

Nous avons trouvé peu d'empressement à prehdre ces mesures. Nous vous parlons avec franchise.

Nous connaissons le Valais; des hommes pourris de corruption y ont jusqu'à présent dominé, ils cherchent, ils feront tous leurs efforts pour perpétuer leur domination et c'est en séparant, en isolant le Valais qu'ils croiront pouvoir parvenir à ce but nuisible à leur pays, au nôtre, et contraire à la politique de la République helvétique.

Suit un post scriptum pour insister sur l'importance de la mission et la recommandation de prendre au passage le citoven Gex-Oboussier, qui connaît parfaitement le pays, ses usages, son gouvernement, ses habitants. Dans sa lettre à Perdonnet et Ausset, Gex-Oboussier racontait une conversation qu'il avait eue aux Trois-Couronnes, à Vevey. avec quatre députés du Haut et Bas-Valais. Celui du Bas-Valais avait insisté sur l'opportunité de faire la réunion et de se détacher ainsi de la « rusticité de leurs paysans du Haut-Valais surtout auxquels on ne pouvait faire entendre raison ». Mais ce n'était pas une déclaration sincère; en tout cas si réellement le député disait ce qu'il pensait, il n'en suivit pas moins ses collègues du Haut-Valais sur la route de Berne et Fribourg, au lieu de se rendre à Lausanne, comme ils l'avaient prétendu, pour conférer avec Ochs qui y était de passage.

Sur ces entrefaites l'Assemblée électorale vaudoise élisait les membres de la Chambre administrative: Pierre Glayre, Henri Monod, Auberjonois, Vincent Perdonnet et J.-P. Bergier.

La Chambre administrative était l'autorité cantonale correspondant à notre Conseil d'Etat actuel. Vincent Perdonnet ne remplit pas longtemps ses fonctions. Il demanda un congé pour cause de maladie, mais rentré à Vevey il y fut malgré tout repris par le désir de servir son pays. Seulement, au lieu de retourner à Lausanne vers ses collègues de la Chambre administrative, il s'y fit remplacer par son ami Ausset, de Vevey également, qui était l'un des cinq suppléants régulièrement élus en même L. Mogeon. temps que les titulaires.



## HISTOIRE VRAIE

Rien ne nous rend si grands qu'une grande douleur. Alfred de Musset.

désespoirs, j'imagine ?

ITES-DONC, Madame Eros, vous dont le métier consiste à vendre des articles mortuaires, vous avez assisté à beaucoup de

A des quantités, Monsieur Hafen; ma profes-

sion est pénible, je vous l'assure; si au moins je jouissais d'un caractère indifférent, je ne serais pas si souvent mélancolique, mais, au contraire, ma sensibilité, ma sensibilité excessive m'empêche de considérer froidement les souffrances d'autrui; il y a au fond de moi-même une tristesse immense... Vous riez, Monsieur Hafen? Pourtant c'est exact. Vous vous moquez ? Je sais : un commis voyageur ça n'éprouve pas les sentiments d'une femme; un commis voyageur c'est dur, ça ne saisit que le ridicule des situations, et ça ne comprend rien de rien au cœur humain.

Mais si, mais si, Madame Eros, je vous comprends, seulement c'est amusant de vous voir tomber dans le lyrisme, ma parole, vous possédez un talent oratoire, Madame Eros; gardez-vous de ne pas vous lancer dans une oraison funèbre ou une élégie... Vous boudez, Madame Eros ?... Si je vous ai froissée, excusez-moi, mon but n'était pas de vous vexer.

Vos plaisanteries m'agacent, je vous l'ai déjà répété cent fois : elles sont trop fréquentes, trop longues et trop plates.

Allons! allons, Madame Eros, ne vous fâchez pas. La pluie est sans doute la cause de votre mauvaise humeur; rassurez-vous, consolez-vous, Madame Eros, le soleil luira.

- Je me moque du temps comme de vous! mon chagrin ne provient pas d'une averse, mais de toutes les misères qui défilent journellement dans ma boutique. Tenez, Monsieur Hafen, pas plus tard que ce matin, il est entré ici un pauvre ouvrier; il est arrivé en chancelant et en se soutenant aux meubles; il s'appuya à cette table et me regarda avec un regard si troublé qu'il me fit peur; au premier abord, je le pris pour un homme ivre, mais comme il ne sentait pas le vin, je craignis que ce ne fut un fou et lui commandai un peu rudement de m'expliquer l'objet de sa visite. « Pardon, Madame, me dit-il, si je ne sais pas causer, mais les mots s'arrêtent là : ils m'étranglent dans le cou; mon gosse est mort; il avait une année; ce mioche, c'était notre joie, ma femme le gâtait et moi aussi je le gâtais; ça faisait rien qu'on était pauvres; la maison n'est plus la même sans lui; il avait des mains comme ça, pas plus larges que ça, Madame, avec des petits ongles roses, des petits ongles... Ça m'amusait de fourrer mes grosses pattes à côté pour voir la différence; puis il avait des yeux... des yeux qui parlaient; il serait devenu quelqu'un; oui, des yeux qui parlaient; quand j'y pense, je peux pas dire l'effet que ça me fait, c'est comme si ma raison s'en allait et quand je ferme mes yeux ça bourdonne dans mes oreilles. Il s'appelait Pierre, c'est le grand'père qu'avait voulu ce nom, il s'appelait Pierre... il est mort, Madame. Le docteur a dit que c'était à cause des poumons, et à cause d'autre chose, j'sais plus quoi. Il est mort, alors on voudrait un cercueil de cette grandeur pour le mettre dedans. Un cercueil un peu beau et un peu bon marché; on n'a pas d'argent, on est au chômage. Voici un billet du mont-de-piété, ça vaut quelques francs, prenez, Madame; voici un billet. Y'en a qui ont voulu payer le cercueil, mais on veut pas, nous, on peut bien faire ça pour Pierre, est-ce pas? » Puis cet homme est parti, Monsieur Hafen, il est parti tout tremblant, comme un vieux; devant ma porte, il y avait des enfants qui se bousculaient, lorgnaient malicieusement et filaient; je les entendis rire en chuchotant : « Voilà de nouveau l'ivrogne! » Alors je les ai appelés, je leur ai distribué des caramels et ils ont oublié de suivre l'ouvrier. Eh bien! Monsieur Hafen, des événements semblables se passent chaque jour, c'est compréhensible qu'on en perde le goût de rire!

Je vous comprends, Madame Eros; vous m'avez donné du noir.

Voyez, Monsieur Hafen, voilà encore une malheureuse.

En effet, en ce moment, une dame entra; elle était vêtue sombrement, avec élégance. Elle baissait la tête pour cacher son émotion.

Madame, dit-elle, je désirerais une couronne.

Dans quel genre

Ce que vous découvrirez de plus joli, il faut que ce soit des fleurs naturelles.